



## **PRAVIS DE GREVE FACE AUX ATTAQUES HISTORIQUES CONTRE LA JUSTICE DES ENFANTS**

*A Paris, le 03 février 2025,*

Madame la directrice,

Le SNPES-PJJ/FSU et la CFTD INTERCO vous informent du **dépôt d'un préavis de grève nationale pour le 12 février 2025, jour de présentation de la proposition de Loi Attal à l'Assemblée nationale.**

Cette loi entre dans la continuité des attaques faites ces dernières années contre la justice des mineur.es. Alors que le CJPM a conduit à une diminution du temps éducatif auprès des jeunes et une transformation des pratiques professionnelles, nous voilà sous la menace d'une nouvelle réforme. Notre administration est la cible de propos démagogiques et dégradants jusqu'au sein du gouvernement. Face à ces attaques, professionnel.les de la PJJ et mineur.es sont laissés sans protection par une direction de la PJJ plus transparente que jamais sur ces sujets cruciaux pour l'avenir de l'institution, et un Garde des Sceaux qui soutien ce projet de loi inacceptable.

Il nous faut en effet prendre la mesure du tournant historique qui est en train de s'opérer concernant la justice des enfants. Ce qui est attaqué, ce sont les fondements même de la spécificité de la justice des mineurs, le droit à tous les enfants de bénéficier d'une éducation de qualité, le principe d'éducabilité des jeunes en conflit avec la loi afin de leur permettre de devenir des adultes émancipé.es.

**Le 12 nous serons mobilisé.es pour dire : non aux comparutions immédiates ! Non à l'attaque contre l'atténuation de peine des mineur.es !**

Nous revendiquons :

- le retrait du projet de loi Attal
- des solutions éducatives pour la prise en charge des mineur.es : hébergement, insertion, soin
- un recrutement à la hauteur des enjeux et permettant abaissement des normes immédiat
- repenser la place de l'enfance dans le droit en créant un code de l'enfance